



"Le cas de Paris démontre combien les politiques de la ville sont maltraitées"

Tribune

Par Albert Lévy , Bernard Landau, Christine Nédelec et Guy Burgel

Publié le 22/02/2022 à 15:50 sur le site de *Marianne*

Guy Burgel, géographe, Bernard Landau, architecte-urbaniste, Albert Lévy, architecte-urbaniste et Christine Nédelec, présidente de France Nature Environnement Paris, alertent, à partir du cas parisien, sur la question cruciale de l'urbanisme.

La problématique de la ville est dramatiquement absente de la campagne présidentielle, comme elle l'avait été des scrutins municipaux et régionaux. La crise sanitaire fut pourtant un grand moment d'évocation des problèmes urbains : rôle des hautes densités dans la propagation du Covid, part de la pauvreté dans la sévérité de la pandémie et la résistance à la vaccination, aggravation des inégalités sociales et scolaires, exode, très exagéré, des métropoles, ou au contraire, selon les termes à la mode, « résilience » des villes et « relocalisation » de l'économie. On aurait pu attendre un sursaut de clairvoyance des élus et des candidats, qui pour une fois auraient dépassé le périmètre des « quartiers difficiles » et de la « politique de la ville », pour s'intéresser à la globalité de la stratégie urbaine : formes architecturales et artificialisation des sols, mobilités et défense de l'environnement, gouvernement métropolitain et démocratie locale.

Paris, qui séduit le monde par son architecture, qui s'apprête à lui montrer en 2024 les premiers jeux Olympiques « urbains » (?) et « écologiques » de l'ère contemporaine, ne fait pas exception à cette carence coupable. Mieux, la capitale démontre avec la force de son histoire combien les politiques de la ville sont maltraitées, les citoyens et les habitants peu considérés. Que l'on en juge sur des exemples récents.

LOGEMENTS SOCIAUX ET ÉCOLES-OASIS

Il y a quelques semaines, en appui de son nouveau plan local d'urbanisme (PLU) « bioclimatique », en cours d'élaboration, la Mairie de Paris a rendu public son document programmatique, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il s'agit d'un modèle du genre à ne pas suivre dans les écoles d'urbanisme. Qui serait contre une « ville inclusive et solidaire », « durable et vertueuse », « attractive et productive », offrant « un logement de qualité pour toutes et tous » (entendons couches moyennes et populaires), permettant au surplus le développement d'une « agriculture urbaine », le tout dans une densification maîtrisée, maintenant ou restaurant des « respirations » nécessaires dans le tissu des quartiers ? Principes généreux, mais verbeux, dont on attend en vain la résolution politique des conflits d'usages : densification / environnement, activité / résidence. Contre toute logique, on laisserait, paraît-il, au détail de la réglementation d'urbanisme le soin d'éclairer ces contradictions internes, comme si les lois et les décrets devaient tenir lieu de principes constitutionnels !

Et quand, faute d'être politique, le document n'est pas idéologique, il est muet sur de grands défis sociétaux de la capitale : la gentrification croissante de la quasi-totalité des arrondissements, l'épuration continue des fonctions économiques vers toujours moins d'activités productives, industrielles et artisanales, et toujours plus de services du secteur tertiaire supérieur, l'expansion d'un tourisme urbain de masse, la lutte contre l'échec scolaire, très inégalement réparti entre l'Est et l'Ouest parisiens. Comment seraient-ils compensés par la construction de quelques logements sociaux dans les beaux quartiers de la capitale, par une « économie sociale et solidaire », dont les contours sont aussi flous que le contenu incertain, ou la promotion « d'écoles-oasis » qui relèvent de la communication plus que de l'adaptation au changement climatique.

BARRES SANS GRÂCE ET COSMÉTIQUE

Plus récemment, un exemple précis montrera l'inconséquence des élus de l'Hôtel de Ville. Depuis des années, avec opiniâtreté, la Ville s'efforce de densifier une parcelle de moins de 4 000 m², dans le bas 16^e arrondissement de la capitale, non loin de la porte d'Auteuil, qui comporte une école aujourd'hui désaffectée. Le cas n'est pas isolé comme en attestent des projets de même nature dans d'autres arrondissements : l'îlot Netter-Debergues dans le XII^e, ou la restructuration du terrain d'un groupe scolaire boulevard Vincent Auriol-rue Jenner-rue Jeanne d'Arc, dans le XIII^e. Dans le XVI^e (îlot Exelmans-Erlanger), un premier permis de construire, contesté par des associations de défense du quartier, a été annulé en janvier 2021 par le Tribunal administratif de Paris pour « densification massive ». L'affaire est actuellement pendante, en cassation, devant le Conseil d'État.

La ville revient aujourd'hui à la charge avec un nouveau projet, en apparence allégé, mais avec toujours la même accumulation d'usages : une école et une crèche, dont la cour serait maintenant protégée des chutes d'objets par un « auvent translucide », au lieu d'un filet d'acier (!), plusieurs dizaines de logements sociaux, une pension de famille pour femmes victimes de violence, et un local associatif. Cet assemblage hétéroclite sur un si petit îlot, dont aucun élément n'est illégitime, mais dont la somme est impertinente,

est fait essentiellement de barres sans grâce, dignes des années 70 du siècle dernier, à l'opposé de l'exemple attendu d'un îlot parisien « bioclimatique » du début du nouveau millénaire.

Pour faire bonne mesure, on les assortit des cosmétiques d'aujourd'hui : « matériaux biosourcés, pierre porteuse en façade, chanvre en isolation, chaux et sable en finition », inévitable plantation de « nouveaux » (?) arbres, auxquels on adjoint la trouvaille du moment pour augmenter arbitrairement la surface verte de la parcelle : la « débitumisation » des surfaces de stationnement alentour.

« La majorité feint de croire qu'elle va corriger par quelques dizaines de HLM le déficit de logements sociaux dans l'Ouest parisien »

Le plus étrange dans ce mauvais récit urbain, c'est qu'il a reçu le soutien de la quasi-totalité des groupes du Conseil de Paris le 8 février dernier. La majorité (socialistes et communistes) feint de croire qu'elle va corriger par quelques dizaines de HLM le déficit de logements sociaux dans l'Ouest parisien. Le maire LR du XVI^e arrondissement paraît oublieux des intérêts immédiats de défense du cadre de vie de ses mandants, en acceptant finalement une densification encore trop importante de la parcelle. Et Europe Écologie les Verts sacrifie ses principes environnementaux pour quelques logements sociaux dans un quartier réputé « bourgeois ». Encore une fois, tous ces objectifs sont dignes d'intérêt.

Mais l'absence de lucidité pour arbitrer entre leurs contradictions, dans les priorités de chacun, est désastreuse pour la cohérence des élus et renforce la défiance des citoyens à leur égard. Elle risque de les pousser à nouveau à recourir au juge pour dire le bon droit et l'avenir d'une ville humaine. Cette judiciarisation de l'urbanisme et de la société en dernier recours ne serait-elle pas une défaite de la démocratie représentative ?

Dans tous les cas, avec des échelles différentes, mais d'égale signification, le niveau métropolitain (région et Grand Paris), qui est le véritable territoire de traitement de tous ces défis, économiques, sociaux et environnementaux, n'est toujours invoqué que de façon incantatoire : Paris, « ville-monde », « au cœur de l'Île-de-France, au centre de la Métropole ». On ne débloquent pas ainsi l'impasse du gouvernement politique de la capitale dans lequel on s'est enfermé depuis plus d'une décennie.

La leçon dépasse le cas parisien. Pour sauver la ville et la cité, qui ne sont pas séparables du sauvetage de la planète, les élus se doivent de faire preuve d'audace et d'imagination, et finalement de courage politique. À Paris de montrer l'exemple.